

*Privilège—M. Oberle*

**M. Oberle:** Madame le Président, certes, je parle peut-être depuis 20 minutes mais il faut reconnaître que vous m'avez interrompu à quatre reprises. Et chaque fois, madame le Président, j'ai eu du mal à réprimer un mouvement d'humeur.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Oberle:** Madame le Président, si vous voulez savoir pourquoi je me sens lésé, je vous expliquerai que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont mis sur pied un programme prévoyant la construction dans ma circonscription, à 30 milles de chez moi, d'une nouvelle ville qui devra abriter 10,000 personnes et que l'on refuse de me donner des précisions à ce sujet. J'éprouve beaucoup de difficulté à tirer du gouvernement le moindre renseignement me permettant de participer à ce débat. Le ministre a déposé à la Chambre un document qui prouve que 42 études ont été faites à propos de ce projet. Je suppose que je pourrais mettre la main sur l'une ou l'autre de ces études pour en prendre connaissance, mais aucune des 42 ne porte sur les conséquences socio-économiques de ce projet d'envergure. Aucune ne concerne les contrecoups que subiront les autochtones. Il n'y a pas de renseignement là-dessus. Il est fait mention d'une étude qui contient des renseignements publics. Elle n'est pas terminée. Ce sera une brochure d'information publique. Quarante-deux autres études traitent d'archéologie, d'ichtyologie et de la faune, mais il n'y a rien sur les gens. Voilà ma question de privilège.

**Des voix:** Bravo!

**M. Oberle:** Y a-t-il encore quelqu'un à la Chambre qui se soucie des gens? Voilà ma question de privilège. Je réclame le droit à l'information, non pas seulement parce que je suis député, mais parce que je suis d'une région qui est celle de notre avenir et de laquelle dépend le Canada entier. Je ne demande pas cette information simplement parce que je suis député ou parce que j'appartiens à cette classe privilégiée dont je pourrais donner d'autres exemples que ceux que j'ai déjà donnés à Votre Honneur. Je veux tout savoir de ce projet parce que les gens de cette région cruciale m'ont choisi pour les représenter dignement à la Chambre et qu'ils n'ont pas de voix à la Chambre parce que les gens d'en face agissent comme s'ils étaient seuls au monde ou comme si tout ce qui existait jusque-ici devrait cesser d'être. Ils font comme s'ils avaient de meilleures idées. Ils pensent que nous devrions modifier la constitution et y garantir des droits, et ils estiment savoir mieux que quiconque quels sont ces droits. Tel est l'objet de ma question de privilège. J'admets que si cela n'avait pas été de cette arrogance...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Oberle:** Les moutons de l'autre côté bêlent. Si je fais silence un instant, Votre Honneur pourra les entendre dans les micros. De l'autre côté, on a affaire à des moutons bien dressés qui bêlent à l'envi.

Le débat dont il est question actuellement est très grave. Nous touchons au fondement même de notre institution puisque les députés au Parlement n'assument plus le rôle que les élus leur ont confié. Le premier ministre a déclaré un jour que les députés du Parlement sont des nullités quand ils quittent cette institution et en sont partis. Mais tant que nous sommes ici, dans cette enceinte, j'ai le droit de parler. Je me moque pas mal de ce que ce démagogue me dit quand je quitte la

Chambre parce que les Canadiens le jugeront tôt ou tard. Mais tant que je serai ici, je défendrai mes électeurs. Je vais demander qu'on me dise ce que ces gens font à mes électeurs et à mon pays. Et, madame le Président, si j'ai soulevé la question de privilège, c'est pour vous rappeler que vous devez vous assurer tant que je suis dans cette enceinte que les gens écoutent. J'ai le droit de parler et s'ils ne veulent pas écouter ils peuvent sortir, aller à leurs soirées et téléphoner à leurs petits amis aux quatre coins du pays et faire ce que bon leur semble; mais je veux parler et je ne veux pas qu'on m'interrompe tous les quarts d'heure uniquement parce qu'il me faut un peu plus longtemps que tel ou tel autre pour exposer mes arguments.

● (1750)

J'espère m'être bien fait comprendre. Si vous estimez que ma question de privilège est fondée, je vous demande de m'autoriser à renvoyer cette question au comité compétent de la Chambre. Je ne veux pas vous demander, madame le Président, de décider si ma question de privilège est fondée ou non, et vous ne voudriez pas non plus avoir une telle responsabilité. C'est pour cela que le comité de privilèges et des élections existe. Par ailleurs, vous ne pouvez pas éternellement contenir toute cette colère et ces déceptions; tout cela va finir par éclater. Quand cela se produira, tous les Canadiens et tous les députés en souffriront. Je vous supplie donc, madame le Président, de choisir une de ces questions de privilège et de la renvoyer au comité pour qu'il puisse décider si oui ou non ces personnes se comportent d'une façon qui va à l'encontre des traditions et du Parlement et qui ne concorde pas avec l'histoire de notre pays.

**Mme le Président:** Je pense que le député se doute un peu de ce que je vais dire. Il a certainement indiqué à la Chambre qu'il se préoccupe beaucoup de la question qu'il a soulevée, et je suis certaine que la Chambre a noté sa préoccupation à cet égard, mais cette question est certainement de nature à donner lieu à un débat; elle est peut-être bien grave, mais ce n'est pas à moi d'en décider. Le député a tout à fait raison. Je ne tranche pas la question de privilège. Je me contente de dire si la question semble fondée de prime abord, après quoi elle peut être renvoyée à un comité pour qu'il l'étudie. Cependant, dans ce cas-ci, la question de privilège ne me semble pas fondée à première vue.

\* \* \*

#### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. RAE—ON DEMANDE QUE M<sup>ME</sup> LE PRÉSIDENT DÉCIDE LE PLUS TÔT POSSIBLE SI LES QUESTIONS DE PRIVILÈGE SONT FONDÉES

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, étant donné ce qui se passe à la Chambre depuis quatre ou cinq jours, aucun député ne s'étonne, je présume, de voir la Chambre servir de centre de thérapie du cri primal, mais à titre de député, il me semble que nous avons nous aussi des droits à la Chambre. Vous avez signalé que d'autres députés voudraient soulever la question de privilège et que le fait de ne pas pouvoir obtenir la parole portait atteinte à leurs droits. Il me semble qu'il n'y a pas tellement longtemps, nous discussions d'autre chose à la Chambre que de la question de privilège, et ce n'est pas le seul autre aspect des travaux parlementaires que retardent les députés qui soulèvent la question de privilège ces temps-ci.